

La création au Pluralium est organisée sous forme de projets de création.  
Des Référents ont la charge du suivi des projets de création. A chaque début de projet de création, un point d'introduction est organisé par le Référent.  
Ces Référents sont eux-même artistes du Pluralium.

Les artistes réalisent trois types de projets de création :

- Les projets art total
- Les projets de coeur
- Les projets interstices

Les projets sont réalisés en alternance et de manière équitable.

Les projets art total : il s'agit d'un parcours de plusieurs projets de création qui amènent à explorer différentes formes d'expression artistiques dans un ordre précis : le costume, le dessin ou la peinture, le volume, la performance, l'installation, l'écriture, le son, la lumière, les saveurs, la photo ou la vidéo.

Les projets de cœur : il s'agit de projets que l'artiste souhaite réaliser mais qui restent dans la ligne artistique du Pluralium.

Les projets interstices : il s'agit de projets autour de points de la création que le référent estime peu explorés et potentiellement enrichissants pour le développement artistique de l'artiste.

Chaque projet doit être réalisé dans un délai de 5 semaines consécutives maximum, avec un minimum d'une session de création de 6 heures par semaine.

Un premier temps de discussion au milieu de cette session est organisée avec l'artiste autour de sa création actuelle et de sa création en général ou du collectif du Pluralium.

Un deuxième temps de discussion est organisé en fin de session afin de faire un bilan de la session de création et des objectifs de création lors de la prochaine session.

Un temps de discussion peut aussi introduire la session de création en cas de besoin (par introduction à un nouveau projet de création).

Les espaces et les outils utilisés lors d'une session de création doivent être remis en état après utilisation.

Aucun outil ou matériel collectif ne doit être stocké dans des espaces privés.

Chaque projet de création aboutit nécessairement à un événement du Pluralium lors duquel la création réalisée est présentée au public en présence de l'artiste. Ces moments de présentation font partie intégrante du développement de la création de l'artiste. L'artiste doit être présent en amont de l'événement et rester jusqu'à la fin de l'événement. Un moment de point convivial entre les artistes a lieu à la fin de l'événement. Une conversation sera également organisée quelques temps après afin de faire un retour sur l'événement.

A la suite de chaque projet de création, un temps de discussion sur ce qui a été ou non est organisé, suivi d'une séance photo de la création, de la définition des conditions de son stockage, et de la prévision du prochain projet de création.

Des espaces et du matériel collectifs sont mis à disposition et réservés exclusivement pour la réalisation de ces projets.

Les projets réalisés sont la propriété des artistes mais des traces (vidéos, photos, enregistrements sonores...) de ces créations peuvent être librement communiquées par le Pluralium (en faisant

mention du nom de l'artiste) même si l'artiste quitte le Pluralium. Lorsque l'artiste présente en dehors du Pluralium les créations qu'il a réalisées au Pluralium, il s'engage à mentionner que la création a été réalisée avec le soutien du Pluralium.

Les espaces de création dans lesquels peuvent être réalisés ces projets sont :

- l'atelier à Villers-Cotterêt
- le salon à Paris
- le parc artistique à Pondron

L'utilisation des espaces est à définir selon les besoins de l'artiste et selon la disponibilité de ces espaces.

Certains projets des artistes réalisés en dehors du Pluralium peuvent être présentés dans le cadre du Pluralium.

Des projets collectifs peuvent aussi être réalisés en fonction des envies des artistes en plus des projets de création mentionnés ci-dessus.

Les artistes peuvent aussi participer aux activités de la boutique (encadrement des créations, fixation de prix, vente), aux activités de la maison d'édition (réalisation de livrets, cartes, jeux, multiples...), aux activités du parc (réalisation d'oeuvres permanentes, médiation rémunérée auprès de publics) et à la création et animation d'ateliers rémunérés.

Des espaces d'hébergement sont aussi proposés aux artistes :

- Résidences temporaires de 2 à 3 semaines dans le salon à Paris
- Par la suite, des résidences (sans limite de durée) à Villers-Cotterêt (50 minutes en train de Gare du Nord)

Ces espaces sont mis à disposition gratuitement mais sont dédiés à une réelle implication dans le collectif du Pluralium et dans le développement de sa création.

Afin de rester membre au Pluralium, il est nécessaire de garder un contact régulier et réaliser au moins un projet de création dans l'année, le but étant de réaliser le plus de projets possible. Dans certains cas particuliers, cette clause peut-être adaptée.

A partir du moment où l'artiste n'est plus membre du Pluralium, il dispose d'un délai d'un an pour récupérer ses affaires et ses créations. Au bout d'un an, le Pluralium n'a plus aucune responsabilité envers les affaires et les créations.

Dans chacun des espaces du Pluralium, des feuilles seront laissées à disposition afin que les artistes membres puissent y faire leurs retours positifs et y écrire les éventuels problèmes et désagréments rencontrés au Pluralium (problèmes liés au matériel, aux relations humaines...) Le but étant de permettre une communication apaisée pour résoudre les conflits et d'avoir un retour constructif sur le fonctionnement du collectif.

L'adhésion est gratuite et dure sur un an à partir de la remise de la feuille d'inscription. Elle est informellement renouvelée chaque année en fonction de l'implication de l'artiste.